



Gatineau, le 7 décembre 2012

Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audiences publiques sur l'environnement
Réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier
Questions soumises au promoteur le 5 décembre 2012 (DQ11)**

Madame,

Comme requis, veuillez trouver ci-jointes la réponse à la question transmise à l'attention du promoteur le 5 décembre dernier.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette réponse aux membres de la commission.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour toutes questions supplémentaires et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Alain Renaud, ing.
Coordonnateur – Projets spéciaux
Direction générale

Adresse postale

C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec)
J8X 3Y9

P.j.

Tél. : 819 595-7130
Télec. : 819 595-7188
dirgen@gatineau.ca
www.gatineau.ca

Annexe

Réponse à la question soumise au promoteur le 5 décembre 2012 (DQ11)

1. À la page 151 du PR3.1, vous mentionnez que “ l’empiètement de l’assise du nouveau raccordement de la rue Jacques-Cartier à la rue Saint-Louis se traduira par une perte de milieux humides d’une superficie de 2 275 m² ou environ 21 % de la communauté et une perte de milieux boisés d’une superficie de 2 504 m² ou environ 30 % de la communauté (bois)”. Or, à la page 220 du même document, vous mentionnez: “Dans la portion est du projet, le nouveau tracé de la rue Jacques-Cartier empiétera dans des milieux biophysiques. Ce qui se traduira par une superficie de perte de milieux humides d’environ 2 100 m² ». Pouvez-vous nous confirmer que la superficie de 2504 m² perdue à l’intersection Saint-Louis/Jacques-Cartier est incluse dans celle de 2 800 m², qui comprendrait, selon notre compréhension, les superficies boisées perdue le long de la rue Jacques-Cartier ou s’agit-il d’une modification à l’estimation? Dans le cas des milieux humides, s’agit-il d’une réduction de perte puisque la superficie diminue de 2 275 m² à 2 100 m²?

Réponse :

Les données inscrites aux pages 151 et 220 diffèrent effectivement quelques peu. Une révision de ces valeurs a été effectuée et vous trouverez ci-après les valeurs les plus récentes.

Voici donc les superficies d’empiètements dans les milieux naturels, occasionnés par le déplacement de la rue Jacques-Cartier. Ces superficies ont été actualisées selon les relevés topographiques réalisés en octobre 2012 et selon l’avancement des plans en date du 6 décembre. Ainsi, l’empiètement dans les milieux boisés est maintenant estimé à 2 431 m². Quant aux milieux humides, l’empiètement dans ceux-ci est estimé à 2 942 m². Ces superficies incluent les surfaces qui seront perdues le long de la rue Jacques-Cartier.

Le tableau 1, ci-dessous, présente le comparatif des superficies d’empiètements actualisées par rapport à celles énoncées dans l’étude d’impacts.

TABLEAU 1 - Empiètements dans les milieux naturels occasionnés par le déplacement de la rue Jacques-Cartier.

MILIEU NATUREL	EMPIÈTEMENTS (m ²)		
	Selon l’Étude d’impacts (p. 151)	Selon l’Étude d’impacts (p. 220)	Selon les plans de géométrie du 6 décembre 2012 [1]
Milieux boisés (terrestre)	2 504	2 800	2 431
Milieux humides	2 275	2 100	2 942

[1] L’empiètement est calculé par rapport à l’emprise et aux relevés topographiques réalisés en octobre 2012.